



TRANSFERT CET vers PERCOL



Du 21 novembre au 1^{er} décembre

- Le transfert vers le PERCOL de jours de CET est **défiscalisé et abondé à hauteur de 40%**, dans la limite de 10 jours/an.
- Vous pouvez utiliser les jours de vos compteurs **CET Court Terme et CET Long Terme**.
- La demande se fait dans **MyHR**, rubrique **Services**. Cliquez ensuite sur **'Demande de service'** :



Valeur 1 jour CET en € (en brut - temps plein)	Forfait jours	Forfait horaire	Non Forfaités
Non-cadre	(Appointements + ancienneté) / 22	(Appointements + HS + ancienneté) / 160,33 x 7,4 heures	(Appointements + ancienneté) / 151,67 x 7 heures
Cadre	Appointements / 22	(Appointements + HS) / 160,33 x 7,4 heures	

Restons en contact :

Délégué Syndical Central Airbus DS:
Délégué Syndical Central Adjoint Airbus DS:
DS responsable de section Toulouse:
DS responsable de section Elancourt:

Thierry PREFOL
Dominique IZAMBERT
Tanguy THEBLINE
Emmanuelle VILLOT

06 40 19 29 06
06 80 27 84 90
06 21 88 18 16
06 35 38 35 93

www.cfecgc-airbusds.fr



Linked 



Appli smartphone

